

DIPE/17-759-517 du 20/11/2017

MOBILITE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE, DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE : AFFECTATION SUR POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX 2018

Références : Arrêté du 6 novembre 2017 précisant les dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - Note de service n° 2017-166 du 6 novembre 2017 relative au mouvement national à gestion déconcentrée. (Bulletin Officiel Spécial n° 2 du 9 novembre 2017)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO - Monsieur le directeur de l'ESPE s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Tel : 04 42 91 70 70 - E-mail : mvt2018@ac-aix-marseille.fr - DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement et des personnels enseignants d'EPS - DIPE Bureau des professeurs de lycée professionnel - DIPE Bureau des personnels d'éducation - DIPE Bureau des psychologues de l'éducation nationale - DIPE Bureau des PEGC

I - PERSONNELS CONCERNES :

Les personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'Education Nationale titulaires et stagiaires peuvent formuler des demandes pour les postes spécifiques.

II - POSTES ET VŒUX :

Les postes spécifiques font l'objet d'une publicité :

- Via l'application I-Prof-SIAM : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>
- Portail ARENA (identifiant et mot de passe correspondant à ceux de votre messagerie) – Gestion des personnels – I-Prof enseignant

à partir du jeudi 16 novembre 2017.

La période de saisie des vœux débutera le jeudi 16 novembre 2017 à 12h00 et se terminera le mardi 5 décembre 2017 à 18h00.

Les demandes exprimées au titre des postes spécifiques portent sur les postes :

- en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- en sections internationales (et dans certains établissements à profil international) ;
- en sections binationales ;
- en dispositifs sportifs conventionnés (discipline EPS) ;
- en classes de B.T.S. dans certaines spécialités précisées dans les annexes II A, II B, II C et II D. Les professeurs de lycée professionnel sont désormais autorisés à candidater, en fonction de leur discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs ;
- en arts appliqués : B.T.S., classes de mise à niveau, diplômes des métiers d'art DMA (niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués DSAA (niveau II) ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel », avec complément de service ;
- de P.L.P. dessin d'art appliqué aux métiers d'art ;
- de P.L.P. requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de Directeur Délégué aux Formations ;
- de Directeur de CIO et en SAIO et en (DR)ONISEP ; (nouvelle procédure)
- d'enseignement en langue bretonne ;
- d'enseignement en langue corse.

SIGNALE : Le mouvement sur postes spécifiques en STI se déroule selon les anciennes nomenclatures.

III - MODALITES D'ETABLISSEMENT DES DEMANDES :

Les demandes doivent être saisies, sous peine de nullité :

- via l'application I-Prof- SIAM (www.education.gouv.fr/iprof-siam)
- portail ARENA (identifiant et mot de passe correspondant à ceux de votre messagerie)
– Gestion des personnels – I-Prof enseignant

du jeudi 16 novembre 2017 à 12h00 au mardi 5 décembre 2017 à 18h00.

Les candidats doivent suivre les étapes suivantes :

- **Mettre à jour leur C.V. dans la rubrique I-Prof dédiée à cet usage** (mon C.V.) en indiquant une adresse courriel et un numéro de téléphone auxquels ils peuvent être joints aisément. Il est conseillé de **mettre à jour le C.V.** sans attendre l'ouverture de la saisie des vœux sur I-Prof.
- **Rédiger obligatoirement en ligne, avant de saisir le(s) vœu(x), une lettre de motivation par laquelle ils expliciteront leur démarche.** Dans le cas où ils sont candidats à plusieurs mouvements spécifiques, une lettre doit être rédigée pour chaque candidature. Cette lettre doit comporter une adresse courriel et un numéro de téléphone auxquels ils peuvent être joints aisément.
- **Joindre le dernier rapport d'inspection sous forme numérisée.**
- **Formuler leurs vœux via l'application I-Prof : jusqu'à quinze vœux**, en fonction des postes publiés, mais également des vœux géographiques (académies notamment...) qui seront examinés en cas de postes susceptibles d'être vacants, créés ou libérés au cours de l'élaboration du projet de mouvement spécifique.
- Dans toute la mesure du possible, **prendre l'attache du chef de l'établissement ou de service** dans lequel se situe le poste sollicité pour un entretien et lui communiquer une copie du dossier de candidature.

SIGNALE : Les demandes pour le mouvement inter-académique et pour les postes spécifiques peuvent être cumulées. Toutefois, en cas de demandes à la fois au mouvement inter-académique et pour une affectation dans un poste spécifique, **cette dernière est prioritaire.**

Cas particulier des psychologues de l'éducation nationale : nouvelle procédure :

Les psychologues de l'éducation nationale de la seule **spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »**, qu'ils soient déjà ou non DCIO, peuvent candidater sur les postes spécifiques suivants, traités au niveau national:

- tous les postes de directeur de CIO ;
- les postes d'adjoint au Chef du SAIO ;
- les postes de psychologue de l'éducation nationale en (DR)ONISEP (mouvement ONISC et ONISD) et au CNAM/INETOP.

Ils doivent suivre la procédure indiquée à l'annexe II.1.12 du BO spécial No 2 du 9 novembre 2017.

IV – MODALITES DE TRANSMISSION ET DE TRAITEMENT DES DOSSIERS :

1. Formulaire de confirmation des vœux :

Après la clôture de la période de saisie des vœux, chaque agent reçoit du rectorat, dans son établissement ou service, **un formulaire de confirmation de vœux en un seul exemplaire.**

Ce formulaire doit être retourné au **rectorat** après visa du chef d'établissement ou de service.

Le chef d'établissement transmet le formulaire au rectorat, au plus tard **le 13 décembre 2017.**

2. Dossier complémentaire :

Après l'enregistrement des vœux, chaque agent doit également transmettre, le cas échéant, **et sans délai**, le **dossier complémentaire (cf. annexe II Modalités de traitement des postes spécifiques BO spécial n° 2 du 9 novembre 2017)** comportant les indications utiles relatives aux compétences particulières pour occuper le(s) poste(s) sollicité(s).

V - MODALITES D'AFFECTATION :

La décision d'affectation est prise par la ministre après avis des instances paritaires nationales qui se tiendront début février 2018. Les résultats des affectations seront publiés sur le serveur SIAM via I-Prof en même temps que les résultats des affectations inter-académiques c'est-à-dire à partir de début mars 2018.

Les personnels mutés recevront un arrêté ministériel précisant l'académie obtenue sachant qu'ils n'auront pas à participer à la seconde phase du mouvement (mouvement intra-académique).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU le décret n°60-403 du 22 avril 1960 modifiée relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;
VU le décret n°72-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation;
VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
VU le décret n°72-582 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des chargés d'enseignement, modifié par les décrets n°86-642 du 14 mars 1986 et n°92-811 du 18 août 1992 ;
VU le décret n°72-583 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement, modifié par les décrets n°85-544 du 20 mai 1985, n°86-642, les décrets n°86-642 du 14 mars 1986 et n°92-811 du 18 août 1992 ;
VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires sous réserve des dérogations prévues par les décrets n°84-914 du 10 octobre 1984; n°87-496 du 3 juillet 1987 et n°91973 du 23 septembre 1991 modifiés ;
VU le décret n°91-290 du 20 mars 1991 modifié relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation - psychologues ;
VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié par le décret n°97-565 du 30 mai 1997, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
VU le décret n°98-915 du 13 octobre 1998 portant déconcentration en matière de gestion des personnels enseignants, d'information, d'orientation et d'éducation de l'enseignement secondaire;
VU le décret n°99-184 du 11 mars 1999 modifiant le décret 84-914 du 10 octobre 1984 relatif aux commissions administratives paritaires de certains enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale et le décret n°87-496 du 3 juillet 1987 relatif aux commissions administratives paritaires des corps des conseillers principaux et conseillers d'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2017 concernant les dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration, rentrée 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 : le présent arrêté détermine les opérations et le calendrier de la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée au titre de la rentrée scolaire 2018 ;

ARTICLE 2 : la saisie des vœux de mutation inter-académique s'effectuera du jeudi 16 novembre 2017 à 12h00 au mardi 5 décembre 2017 à 18h00 ;

ARTICLE 3 : du 6 décembre au 13 décembre 2017, les chefs d'établissement transmettront, aux services rectoraux, l'ensemble des dossiers de demande de mutation des candidats ;

ARTICLE 4 : le traitement et le contrôle des demandes auront lieu du jeudi 14 décembre 2017 au mardi 9 janvier 2018 12h ;

ARTICLE 5 : les groupes de travail chargés de l'examen et du contrôle des barèmes seront consultés les 17, 18 et 19 janvier 2018 ;

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 10 novembre 2017

Bernard BEIGNIER


ANNUAIRE DES PERSONNELS DE LA DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
(Mouvement national à gestion déconcentrée)

FONCTION	NOM - Prénom	Téléphone	Absence pour temps partiel
Chef de Division	LACROIX Isabelle	04 42 91 73 65	
Adjointe au Chef de Division	RICHAUD Christiane	04 42 91 73 66	
Secrétariat chef de division	ATZENI Anna-Elisa	04 42 91 73 65	
COORDINATION MOUVEMENT 2nd DEGRE – BUREAU DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE			
Chef de bureau	LOPEZ PALACIOS William	04 42 91 74 39	
Psychologues de l'Education Nationale	COMIER Céline	04 42 91 74 38	sauf Mercredi
BUREAUX DES PERSONNELS DE TYPE LYCEE -			
BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE- BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION			
Chef de bureau	SUTY-DIGARD Hélène	04 42 91 73 77	
Secrétariat	SUCCO Joëlle	04 42 91 73 77	
Philosophie, Documentation	ATGER Caroline	04 42 91 73 79	sauf Mercredi AM
Lettres classiques – SES	TOMAT Aurélie	04 42 91 73 78	sauf Mercredi
Lettres modernes de A à C + PAT à Z	ZEMIRO Valérie	04 42 91 73 39	
Lettres modernes de D à PAS	PELLEGRINI Stéphanie	04 42 91 73 82	
EPS de A à DUPR	FRONTIL Nicole	04 42 91 73 84	
EPS de DUPU à MEY	RENAUX Corinne	04 42 91 73 85	
EPS de MI à Z	MONTI Frédéric	04 42 91 73 83	
Chef de bureau	ROLLET Marie-Ange	04 42 91 73 77	
Secrétariat	SUCCO Joëlle	04 42 91 73 77	
Histoire-Géographie A à F	ATTARD-TEJEDOR Laurence	04 42 91 74 01	
Histoire-Géographie G à RE	SOUNA Djamila	04 42 91 74 12	sauf Mercredi
Histoire-Géographie RI à Z	BLIN Sabrina	04 42 91 74 46	sauf Merc, Jeu AM, Ven
Sciences de la Vie et de la Terre	CARMOUZE Françoise	04 42 91 74 04	
Mathématiques de A à BO	BORRELY Virginie	04 42 91 73 94	sauf Merc, Jeu AM, Ven
de BR à COR	BLIN SABRINA		sauf Lun, Mar, Jeu matin
Mathématiques de COS à MARS	GENTY Cécile	04 42 91 73 95	sauf Vendredi
Mathématiques de MART à Z	AHMED-BACHA Nadia	04 42 91 74 35	
Sc. physiques de A à GAU - Physique Appl.	DECAMPS Sandra	04 42 91 73 97	
Sciences physiques de G à Z	DELISLE Valérie	04 42 91 73 96	sauf Mercredi AM
Chef de bureau	MAUREL Simon	04 42 91 73 77	
Secrétariat	SUCCO Joëlle	04 42 91 73 77	
Anglais A à ENS	GAUTHIER Annie Paule	04 42 91 73 86	
Anglais EPH à MERLI	CROCI-TORTI Jean-Fabien	04 42 91 74 48	
Anglais MERLO à Z	SEMMANE Tarik	04 42 91 73 87	
Allemand, Italien, Langues rares	GUILLORET MATHIEU Nathalie	04 42 91 73 88	sauf Mercredi
Arts plastiques	ANTHOINE Agnès	04 42 91 73 98	sauf Mer, Jeudi, Vend AM
Éducation musicale, Espagnol et PEGC	DENOUEL Patricia	04 42 91 74 13	
Technologie	MEFTAH Farid	04 42 91 74 16	
CPE	BOSCA Brigitte	04 42 91 73 72	

**BUREAUX DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL ET DES PROFESSEURS AGREGES,
CERTIFIES ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES TECHNIQUES TECHNOLOGIQUES ET
D'ECONOMIE ET GESTION**

FONCTION	NOM - Prénom	Téléphone	Absence pour temps partiel
Chef de bureau	STEINMETZ Muriel	04 42 91 73 77	
Secrétariat	SUCCO Joëlle	04 42 91 73 77	
PLP - Math./Sciences Physiques, réparation, revêtement carrosserie , Génie mécanique productique- microtechnique, génie mécanique maintenance auto-cycle/moto-bateau-aéronautique, Génie maintenance des systèmes automatisés - Conducteur routier	BRUZY Sophie	04 42 91 74 09	
PLP - STMS-Economie-Gestion option communication, comptabilité et vente	BERNARD Chrystel	04 42 91 73 43	
PLP - Lettres-Histoire / Espagnol, Allemand, Arabe, Italien, GCCE	MATHIEU Christophe	04 42 91 74 08	
Lettres/Anglais PLP STBS - Economie Familiale et Sociale, Biotechnologie, Doc, DDFPT –	SCAVINO Sylvie	04 42 91 74 07	
PLP - PLP GI Bois, GITC, GISMET, GMC, GCRO, Impression, proth. orthèse, prothèse. dent. hôtellerie, génie thermique. génie ind. plast. et compos. génie électrotechn. génie électron. coiffure, esthétique, horticulture, métiers d'art	MAUBLAN Annie	04 42 91 74 11	
PLP - Arts Appliqués Type lycée - Arts appliqués, SII option architecture et construction et ingénierie mécanique	MARTIN Corinne	04 42 91 73 99	
Type lycée – SII option énergie informatique et numérique, Biochimie, Biotechnologie, STMS, Hôtellerie technique culinaire	MULLIER Laurence	04 42 91 73 67	Sauf le matin
Type Lycée - Economie-Gestion :option marketing - option communication et gestion des ressources humaines - système informatique - option comptabilité et finance	HAUSSER Jean-Claude	04 42 91 74 03	